

Global Carbone Initiatives (GCI) propose aux entreprises de toutes natures et tailles des prestations de **calcul, réduction et compensation de leur empreinte carbone**.

L'éthique est fondamentale pour l'avancement de la mission **d'accompagnement des entreprises et/ou organisations** pour GCI et l'ensemble de ses partenaires.

Dans le cadre de sa politique de transparence, d'indépendance, et conscients des responsabilités liées à son analyse dans le domaine de l'empreinte carbone des entreprises et/ou organisations, GCI et l'ensemble de ses collaborateurs (dirigeants, administrateurs, salariés, partenaires agréés signataires du dit Code) s'engagent à **respecter les principes clés de gérance, d'intégrité, de transparence et d'inclusion** dans toutes leurs activités, en particulier les principes éthiques suivants :

## Indépendance

Global Climate Initiatives est indépendant de toute organisation économique, politique, religieuse, non-gouvernementale ou sectaire. Les collaborateurs et partenaires de GCI refusent toute pression susceptible de compromettre la qualité et l'impartialité de leurs activités.

## Professionnalisme

GCI s'appuie sur une méthodologie juste et soutenable, accréditée par les experts, les scientifiques et autorités compétentes, et informe les professionnels des critères et méthodes de calcul pratiqués.

Ces critères sont évolutifs, internationaux et publics. Les sources d'information sont transparentes, consultables et les résultats tracés.

GCI s'engage à apporter une analyse objective, vérifiée et vérifiable. La crédibilité de GCI est assumée par les compétences réunies dans ses organes de contrôle et de décision ainsi que par la reconnaissance scientifique des critères pris en compte.

## Responsabilité

GCI s'engage, dans la mesure de ses moyens, à mettre en œuvre au sein de sa structure, les bonnes pratiques en matière de responsabilité sociale, environnementale et de transparence.

## Confidentialité

GCI respecte les règles fixées par les autorités financières nationales et internationales, relatives à la divulgation d'informations confidentielles, afin de prévenir leurs utilisations irrégulières.

Un devoir de réserve s'impose à chacun de ses collaborateurs en possession directe ou indirecte d'informations confidentielles.

## Représentation

GCI et ses collaborateurs et partenaires s'interdisent d'utiliser la mission auprès d'entreprises pour obtenir toute forme d'avantages financiers ou de nature privée ou professionnelle ou de représenter une entreprise cliente en dehors des activités directement liées à la mission.

## Conflits d'intérêts

GCI s'engage à dénoncer toute situation de conflit entre les intérêts personnels et les intérêts professionnels qui pourraient entraver l'objectivité et la qualité de l'analyse. Le cas échéant, tout collaborateur ou partenaire s'engage à en informer dans les plus brefs délais le Directeur général ou le Président du Conseil de Surveillance de GCI.

Le Conseil de Surveillance peut prononcer des sanctions aux infractions au présent code éthique.

L'ensemble des collaborateurs et partenaires de GCI se voit remettre et signer un exemplaire du présent code Éthique.